

Le Premier Ministre

2081 / 17 / SG

Paris, le – 9 NOV. 2017

Madame la Présidente,

Vous m'avez transmis au mois de juillet 2017, ainsi qu'aux ministres en charge des Comptes publics et de la Santé, les avis du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie relatifs à la politique de prévention et de promotion de la santé d'une part, à la médecine de spécialité d'autre part. Je tiens à vous en remercier chaleureusement.

Au moment où le gouvernement prépare la *Stratégie nationale de santé* sous l'égide de la ministre des Solidarités et de la Santé, il est particulièrement utile pour les pouvoirs publics et pour l'ensemble des acteurs de disposer d'un diagnostic concerté et documenté, ainsi que de propositions opérationnelles robustes, sur ces deux sujets majeurs.

Pour la période 2017-2018, après discussion au sein du Haut Conseil et concertation avec les parties prenantes intéressées, vous m'avez proposé un programme autour de cinq axes :

- La poursuite des réflexions engagées début 2017 sur la régulation du système de santé, en approfondissant plus particulièrement les questions de la territorialisation et de l'autonomie des acteurs d'une part, celles des tarifs et des prix dans le champ de la santé d'autre part ;
- Un travail sur la question du financement de la santé, à partir d'une prospective des dépenses prenant en compte la dynamique des ressources humaines, de l'étude des participations des usagers et d'une analyse du système assurantiel et singulièrement de l'articulation assurance de base – assurances complémentaires ;
- Une seconde phase des travaux sur la médecine spécialisée, du point de vue des usagers d'une part, sous l'angle de l'organisation économique territoriale d'autre part ;
- Une réflexion sur la prise en charge de l'obésité, vue sous l'angle de l'organisation et du financement des interventions de proximité ;

Madame Anne-Marie BROCAS
Présidente du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie
(HCAAM)
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

- Une analyse approfondie de la première ligne de prise en charge sanitaire des personnes âgées en perte d'autonomie, en lien avec le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge.

Compte tenu de l'importance de ces thématiques dans la « feuille de route » de la ministre des Solidarités et de la Santé, je vous confirme mon accord pour ce programme de travail. Comme ce fut le cas sur la période précédente, j'engage les services de France stratégie à coopérer à vos travaux.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes salutations les meilleures.


Edouard PHILIPPE
